

# Avis et communications

## AVIS DE CONCOURS ET DE VACANCE D'EMPLOIS

### MINISTÈRE DE LA JUSTICE

#### **Avis de recrutement d'un travailleur handicapé par la voie contractuelle dans le corps des techniciens de l'administration pénitentiaire au titre de l'année 2015**

NOR : JUSK1509949V

En application de l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, un recrutement d'un travailleur handicapé par la voie contractuelle dans le corps des techniciens de l'administration pénitentiaire est ouvert au titre de l'année 2015.

Les candidats doivent satisfaire aux conditions générales d'accès à la fonction publique :

- posséder la nationalité française ;
- jouir de leurs droits civiques ;
- se trouver en position régulière au regard du code du service national ;
- remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction ;
- ne pas avoir de mentions au bulletin n° 2 du casier judiciaire incompatibles avec l'exercice des fonctions.

Ils doivent en outre établir un dossier de candidature comportant :

1. Un *curriculum vitae* précisant l'état civil, le parcours d'étude et le parcours professionnel détaillé du candidat (avec l'indication des employeurs, des fonctions assurées et dates d'exercice).

2. Une lettre de motivation précisant le lieu d'affectation et le poste recherché.

3. Un certificat établi par un médecin agréé, seul habilité à établir l'attestation de la compatibilité du handicap avec le poste envisagé. Pour ce faire, le candidat est invité à contacter la direction interrégionale des services pénitentiaires dont il dépend géographiquement (voir la liste des directions interrégionales ci dessous) afin d'obtenir la liste de ces praticiens.

4. Une photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité.

5. Une photocopie de l'attestation de la carte vitale.

6. Un état signalétique des services militaires ou une pièce constatant la situation au regard du code du service national.

7. La photocopie du baccalauréat ou d'un diplôme homologué au niveau IV en application des dispositions du décret n° 92-23 du 8 janvier 1992 relatif à l'homologation des titres et diplômes de l'enseignement technologique ou d'un titre équivalent.

8. La photocopie des attestations de travail, le cas échéant.

9. Une attestation sur l'honneur certifiant que le candidat n'appartient pas à un corps ou un cadre d'emploi de l'une des trois fonctions publiques.

10. La notification délivrée par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) reconnaissant la qualité de travailleur handicapé.

Les personnes ayant élevé ou élevant trois enfants ou plus sont dispensés de la condition de diplôme.

Le poste à pourvoir dans le cadre de ce recrutement se situe au centre pénitentiaire de Baie Mahault, 97122 Guadeloupe dans la spécialité liée à l'informatique.

La date limite de dépôt des inscriptions est fixée au lundi 8 juin 2015.

Le dossier doit être déposé auprès du service chargé recrutement à la mission des services pénitentiaires d'outre-mer, 48, rue Denis-Papin, 94200 Ivry-sur-Seine (téléphone : 01-45-15-19-40).

Des informations complémentaires peuvent être obtenues auprès du ministère de la justice, direction de l'administration pénitentiaire, bureau des métiers, du recrutement et de la formation, section du recrutement, adresse postale : 13, place Vendôme, 75042 Paris Cedex (téléphone : 01-49-96-29-67, [www.justice.gouv.fr](http://www.justice.gouv.fr)).

*Pour obtenir la liste des médecins agréés, vous pouvez contacter*

NUMÉRO DU DÉPARTEMENT où vous êtes domicilié(e)	COORDONNÉES DU SERVICE À CONTACTER
16, 17, 19, 23, 24, 33, 40, 47, 64, 79, 86, 87	Direction interrégionale des services pénitentiaires de Bordeaux, 188, rue de Pessac, CS 21509, 33062 Bordeaux Cedex (téléphone : 05-57-81-45-33 ou -34).
08, 10, 18, 21, 28, 36, 37, 41, 45, 51, 52, 58, 71, 89	Direction interrégionale des services pénitentiaires de Dijon, 72A, rue d'Auxonne, BP 13331, 21033 Dijon Cedex (téléphone : 03-80-72-50-39 ou -40).
02, 27, 59, 60, 62, 76, 80	Direction interrégionale des services pénitentiaires de Lille, 123, rue Nationale, BP 765, 59034 Lille Cedex (téléphone : 03-20-63-66-67 ou -68).
01, 03, 07, 15, 26, 38, 42, 43, 63, 69, 73, 74	Direction interrégionale des services pénitentiaires de Lyon, 1, rue du Général-Mouton-Duvernet, BP 3009, 69391 Lyon Cedex 03 (téléphone : 04-37-53-88-01 ou -02).
04, 05, 06, 13, 20, 83, 84	Direction interrégionale des services pénitentiaires de Marseille, 4, traverse de Rabat, BP 121, 13277 Marseille Cedex 09 (téléphone : 0826-300-131).
75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95	Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris, 3, avenue de la Division-Leclerc, BP 103, 94267 Fresnes Cedex (téléphone : 01-46-15-91-40).
14, 22, 29, 35, 44, 49, 50, 53, 56, 61, 72, 85	Direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes, 18 bis, rue de Châtillon, BP 3105, 35031 Rennes Cedex (téléphone : 02-99-26-89-32).
25, 39, 54, 55, 57, 67, 68, 70, 88, 90	Direction interrégionale des services pénitentiaires de Strasbourg, 19, rue Eugène-Delacroix, BP 16, 67035 Strasbourg Cedex 2 (téléphone : 03-88-56-81-04).
09, 11, 12, 30, 31, 32, 34, 46, 48, 65, 66, 81, 82	Direction interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse, cité administrative, bâtiment G, BP 81501, 2, boulevard Armand-Duportal, 31015 Toulouse Cedex 6 (téléphone : 0826-306-746).
971	Centre pénitentiaire de Baie-Mahault, fond Sarail, BP 43, 97122 Baie-Mahault (téléphone : 05-90-25-11-13).
972	Centre pénitentiaire de Ducos, quartier Champigny, BP 18, 97224 Ducos (téléphone : 05-96-77-30-00).
973	Centre pénitentiaire de Guyane, BP 6020, 97306 Cayenne Cedex (téléphone : 05-94-35-58-28).
974	Centre pénitentiaire Le Port, BP 1230, 97823 Le Port Cedex (téléphone : 02-62-42-72-12).
976	Maison d'arrêt de Majicavo, BP 360, Kaweni-Mamoudzou, 97600 Mamoudzou (téléphone : 02-69-62-01-22).
987	Centre pénitentiaire de Faa'a, BP 60 127, Faa'a Centre, 98702 Faa'a (téléphone : 00-689-82-00-15).
988	Centre pénitentiaire de Nouméa, Camp Est, BP 491, 98845 Nouméa Cedex (téléphone : 00-687-27-25-27).